

## LE SECTEUR DE L'EAU EN TUNISIE : ENJEUX ET ENSEIGNEMENTS

### I - LE SECTEUR ET LES ENJEUX DE L'EAU POTABLE

#### 1.1 - Présentation du secteur

##### 1.1.1 - Une gestion rapprochée d'une ressource en eau rare

Les 10,1 millions d'habitants de la Tunisie sont soumis à un climat aride ou semi-aride, au régime pluviométrique irrégulier. Les ressources en eau potentiellement disponibles sont estimées à 480 m<sup>3</sup> par habitant et par an, inférieures aux 550 m<sup>3</sup> par habitant disponibles en moyenne pour la région Moyen-Orient et Afrique du Nord. Les ressources exploitables sont mobilisées à 90 %. Le secteur agricole en consomme 83 %, l'eau potable domestique 11 %, l'industrie 5 % et le tourisme 1 %.

La situation potentielle de déficit en eau a amené le gouvernement à mettre en place un programme national à l'horizon 2030, permettant de décupler les économies d'eau, mobiliser 95% de la ressource exploitable, améliorer la gestion des périmètres irrigués et la surveillance des nappes souterraines.

##### 1.1.2 - Des résultats remarquables pour l'équipement du pays en eau potable

La priorité constante donnée par les autorités tunisiennes au développement de la desserte en eau potable et de la couverture en assainissement a permis au pays d'atteindre des taux de couverture remarquables : Les dessertes en eau potable urbaine, rurale et en assainissement urbain ont atteint respectivement 100 %, 92,1 % et 87,6 % dans les zones couvertes, en 2008. Les maladies infectieuses parasitaires ne représentaient plus que 3,5 % de l'ensemble des causes de décès, en 2001. Le dernier cas de choléra déclaré en Tunisie date de 1986.

**La Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (Sonede)** est un établissement public à caractère industriel et commercial créée en 1968 qui dessert environ 2 millions d'abonnés, dont 85 % en milieu urbain à fin 2006, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (« H24/7 »). La Sonede exploite un réseau de production<sup>1</sup> et de transport d'eau brute et potable extrêmement maillé, qui lui permet d'utiliser sur tout le territoire une ressource en eau qui provient à 85 % du Nord et du Centre du pays.

De plus, la Direction Générale du Génie rural et de l'Exploitation des Eaux (DGGREE) du ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques (MARH) est le maître d'ouvrage de la desserte en eau potable, à partir de bornes fontaines et de potences, dans les zones rurales dispersées, où la Sonede n'intervient pas, afin de permettre la création d'un point d'eau potable à moins de 500 mètres d'une habitation.

#### 1.2 - Politique du gouvernement

En matière d'eau potable, les efforts d'investissements des pouvoirs publics portent aujourd'hui sur la sécurisation de la ressource et la desserte des zones rurales. Cette dernière participe d'une politique publique à fort impact social et d'aménagement du territoire, visant à

---

<sup>1</sup> Il s'agit au deux tiers d'eau de surface. La production d'eau potable provient de 12 stations de traitement et 9 champs captant, ainsi que de 4 stations de dessalement d'eau saumâtre.

pérenniser l'activité agricole et d'élevage de populations vivant dans des zones souvent arides.

Le 11<sup>ème</sup> Plan National de Développement Economique et Social 2007-2011 prévoit d'investir 738 M.TND (410 M.EUR) dans le secteur de l'eau potable, dont 20 % pour les centres ruraux. Il a pour objectif d'atteindre un taux de desserte de 97 % en milieu rural avec un minimum de 85 % dans chaque gouvernorat, tout en améliorant et réhabilitant certaines des installations d'alimentation en eau potable qui le nécessitent. Au cours du 10<sup>ème</sup> Plan 2002-2006, l'Etat a consacré 0,54 % du PIB à l'eau potable<sup>2</sup>, permettant une augmentation de 10 % des populations rurales desservies.

Par ailleurs, la Tunisie se préoccupe d'une action globale en matière de protection de l'environnement. Au titre de l'investissement public, elle prévoit d'y consacrer 1 564 M.TND, soit 870 M.EUR<sup>3</sup>, notamment pour l'assainissement, la gestion des déchets, la lutte contre la pollution industrielle et le fonds de dépollution (FODEP), entre 2007 et 2011.

### **1.3 - Enseignements retirés des activités de l'AFD dans le secteur de l'eau potable**

L'AFD a octroyé plusieurs concours souverains au secteur de l'eau potable depuis 1998, suivant deux priorités de développement :

- **La sécurisation de l'alimentation en eau potable** des régions de Sahel et de Sfax (25 M.EUR octroyés en 2001), en prêt direct à la Sonede avec garantie de l'Etat. Cela a permis de sécuriser les consommations en période de pointe de la région Sud jusqu'à l'horizon 2013, grâce au doublement de la conduite Belli-Sousse et à la réalisation de plusieurs réservoirs.
- **L'alimentation en eau potable des centres ruraux**, en prêts souverains rétrocédés en subvention :
  - Le premier projet (AEP rurale 9<sup>ème</sup> Plan), avec un concours de 19 M.EUR octroyés en 1998, s'est achevé en décembre 2004. Il a permis la desserte additionnelle de 168 000 habitants en zone rurale, contribuant à faire passer le taux de desserte en milieu rural de 75 % en avril 1999 à 83,3 %.
  - Le deuxième projet (AEP rurale 10<sup>ème</sup> Plan), avec un financement AFD de 33 M.EUR (2003-2009), a poursuivi cette action, dans le cadre du 10<sup>ème</sup> Plan, avec l'objectif de desservir 124 000 habitants.
  - Le troisième projet (AEP rurale 11<sup>ème</sup> Plan), avec un financement AFD de 21,4 M.EUR (2008-2014)

Enfin les Projets d'investissement dans le secteur de l'eau 1 et 2, surtout consacrés à l'efficacité de l'irrigation et à la protection des ressources en eau, notamment cofinancés par la Banque mondiale et l'AFD incluent une composante AEP rurale, sous la maîtrise d'ouvrage du Génie rural.

## **II - LE SECTEUR ET LES ENJEUX DE L'ASSAINISSEMENT**

### **2.1 - Présentation du secteur**

Le coût de la dégradation de l'environnement en Tunisie entre 1999 et 2004 a été évalué à 0,56 % du PIB pour ce qui concerne les effets de la pollution de l'eau sur la santé et la qualité

---

<sup>2</sup> Soit environ 100 M.TND par an pour chacun des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement.

<sup>3</sup> Avec 1 EUR = 1,8 dinar tunisien (TND).

de la vie<sup>4</sup>. L'action des pouvoirs publics se justifie donc par les externalités positives de l'assainissement : santé des populations et préservation du capital naturel. De plus, ces investissements induisent une activité économique pendant la construction, réalisée en majorité par des entreprises tunisiennes.

La nécessité de protéger l'environnement et les ressources en eau de la Tunisie, a amené son gouvernement à mettre en place l'**Office national de l'Assainissement (ONAS)** en 1974 et à consacrer 0,4 à 0,5 % de PIB annuel aux investissements de dépollution depuis 1992<sup>5</sup>. L'ONAS est un établissement public industriel et commercial placé sous la tutelle du ministère de l'Environnement et du Développement durable. Il est le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre de tous les programmes d'investissements publics du secteur de l'assainissement.

L'Office dessert 1,44 million de clients domestiques, industriels et touristiques en 2008, contre 123 000 à l'origine. L'équipement mis en service par l'ONAS a cru en moyenne de trois stations d'épuration par an et de 400 km de réseau, depuis sa création. Le taux de branchement des 157 communes prises en charge par l'ONAS est de 87,6 %. Toutefois, au total, l'assainissement de l'ONAS n'est encore disponible que pour 81,6 % des urbains et 4,9 % des ruraux, soit 5,7 des 10,3 millions de Tunisiens<sup>6</sup>.

De plus, l'ONAS contribue avec les agences et administrations spécialisées à la mise en place de politiques de valorisation des sous-produits de l'épuration. La réutilisation des eaux usées traitées est un enjeu majeur, compte tenu de la faible disponibilité de la ressource en eau, mobilisée à 95 %, pour sa fraction renouvelable, et de son utilisation à plus de 80 % pour l'irrigation agricole. L'élimination et la valorisation partielle des boues d'épuration devraient prochainement être mises en œuvre avec l'Agence nationale pour la Gestion des déchets (ANGED), dans le cadre d'un plan d'action pilote.

## **2.2 - Politique du gouvernement**

Les objectifs du secteur sont fixés dans le cadre du 11<sup>ème</sup> Plan de Développement économique et social 2007-2011. Le montant des investissements devrait atteindre 600 M.TND, soit 329 M.EUR, soit des engagements à hauteur de 120 M.TND par an en moyenne (66 M.EUR), en ligne avec l'évolution passée. Le plan d'investissement quinquennal 2007-2011 devrait faire appel aux bailleurs de fonds pour 55 % de son montant et pour la première fois inclurait une opération de BOT pour l'épuration du Grand Tunis.

L'Etat assume la charge de l'investissement et du renouvellement de l'équipement du secteur, en empruntant directement aux bailleurs de fonds, ou en garantissant les prêts octroyés directement à l'ONAS. Les financements à l'Etat sont rétrocédés à l'ONAS et les actifs sont immobilisés dans son bilan.

## **2.3 - Enseignements retirés des activités de l'AFD dans le secteur de l'assainissement**

Les financements de l'AFD en faveur de l'Office sont consacrés, d'une part, à l'assainissement des quartiers populaires, étendu récemment aux localités rurales, d'autre part, à la réhabilitation et à l'extension des équipements existants.

---

<sup>4</sup> Source : Banque mondiale – Tunisie – Performances environnementales – 2004.

<sup>5</sup> A la suite de l'adoption du Plan d'action national pour l'Environnement en 1990.

<sup>6</sup> Le reste de la population recourt le plus souvent aux techniques d'assainissement autonomes (fosses septiques par exemple).

a) Les Programmes nationaux d'Assainissement des quartiers populaires (PNAQP) sont mis en place sur la période 1989 - 2013, au rythme successif des Programmes nationaux de Développement économiques et sociaux. A terme, 1008 quartiers auront bénéficié de réseaux d'assainissement, desservant 208 000 logements hébergeant 1,4 million d'habitants. Ces programmes d'investissement devraient mobiliser 245 M.TND (134 M.EUR), au total. De plus, un programme pilote d'assainissement de 15 localités rurales<sup>7</sup> est inclus dans ce programme en cours.

b) Deux programmes de réhabilitation et d'extension, ont, par ailleurs, permis de répondre à la saturation des stations d'épuration et aux besoins de réhabilitation des réseaux :

- un prêt souverain de 80 millions d'euros (le PRERERC), consacré aux réseaux d'assainissement, ainsi qu'à des renforcements de capacités, a été accordé à la Tunisie pour la période 2007-2012 ;
- un prêt souverain de 18,5 M.EUR, en cofinancement avec la KfW et la Facilité d'investissement pour le Voisinage de la Commission européenne, a été approuvé par le Comité des Etats de l'AFD en décembre 2008, pour la mise à niveau de stations d'épuration (STEP).

c) Par ailleurs, l'AFD a mis en place en 2007 une ligne de crédit environnemental de 40 M.EUR, octroyée à 3 banques tunisiennes, en coordination avec la Commission européenne et la KfW, afin de bonifier le taux d'intérêt de prêts utilisés pour la mise en place des équipements dépolluants des entreprises. Ces prêts peuvent venir en complément des subventions du FODEP, le Fonds de dépollution, destiné à inciter les entreprises privées à investir dans la maîtrise de l'impact de leur activité sur l'environnement (eau, air, déchets).

### III - ENGAGEMENTS DE L'AFD EN TUNISIE DANS LE SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Id. Projet	Libellé Projet	Date d'octroi	Etat du projet	Div Tech.
1	CTN1029 APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL	15/10/1998	Achevé	TID
2	CTN1050 TRANCHE	06/07/2000	Achevé	TID
3	CTN1062 Renforcement de l'alimentation en eau potable des régions du Sahel et de Sfax.	15/11/2001	Achevé	EAA
4	CTN6001 Programme d'alimentation en eau potable du milieu rural du Xème Plan de développement	02/10/2003	Achevé	EAA
5	CTN6003 Quatrième Projet d'assainissement des quartiers populaires et assainissement rural	29/04/2004	Achevé	EAA
6	CTN6013 Projet de Réhab. et d'Extension des Réseaux d'Eaux usées et de Renforc. des Capacités de l'ONAS	21/12/2006	Exécution	EAA
7	CTN1099 Programme d'AEP des centres ruraux du 11ème Plan national de développement économique et social	25/06/2008	Exécution	EAA
8	CTN1100 Extension et réhabilitation de stations d'épuration et de stations de pompage	17/12/2008	Exécution	EAA
9	CTN1101 Programme d'Investissement Sectoriel Eau - Phase II	18/12/2008	Exécution	DAR
10	CTN1107 4ème Programme national d'assainissement des quartiers populaires, tranche n°2	24/06/2009	E xécution	EAA
11	CTN1105 Renforcement des capacités de production et d'adduction de la SONEDE	prévu 2010	Identification	EAA
12	CTN1112 Projet d'assainissement à vocation méditerranéenne inscrit au H2020	prévu 2011	Identification	EAA

<sup>7</sup> Il s'agit de localités n'ayant pas le statut de commune, octroyé par décret. Certaines présentent des quartiers d'habitat regroupés que rien ne distingue d'une zone urbaine.